

## ABONNEMENTS MOBILES

### Récapitulatif contractuel

Le présent récapitulatif contractuel énonce les principaux éléments de la présente offre de services, comme l'exige le droit de l'UE <sup>(1)</sup>. Il permet de comparer des offres de services. Des informations complètes sur le service figurent dans d'autres documents.

#### Services

##### Téléphonie vocale mobile, accès à l'internet mobile

En Belgique et UE :	Mobile Essential <sup>1</sup>	Mobile Easy <sup>1</sup>	Mobile Maxi <sup>1</sup>	Mobile Unlimited
Minutes d'appels	150	illimités	illimités	illimités
SMS	illimités	illimités	illimités	illimités
Data	5 GB	10 GB	50 GB	300 GB

Belgique et UE : hors appels/sms vers numéros spéciaux ou surtaxés, hors appels/SMS internationaux depuis la Belgique vers l'étranger, hors MMS

UE = pays de l'Union européenne + Islande, Liechtenstein, Norvège et Royaume-Uni.

<sup>1</sup>Également disponible en version « FullControl » : blocage des consommations non incluses dans le forfait ; en national/UE, data supplémentaire uniquement moyennant recharge de crédit.

#### Débits du service internet et voies de recours

Accès à l'internet mobile *		vitesse maximum estimée **				vitesse maximum optimale ***	
		2G	3G	4G	5G		
Download	Mobile Essential	200 Kbps	21 Mbps	220 Mbps	N/A		
	Mobile Easy				200 Mbps	200 Mbps	
	Mobile Maxi				420 Mbps	500 Mbps	
	Mobile Unlimited				420 Mbps	1 Gbps	
Upload		100 Kbps	2 Mbps	60 Mbps	88 Mbps	100 Mbps	

\*moyennant terminal et plan tarifaire compatibles;

\*\* La "vitesse maximale estimée" est la vitesse maximale que les utilisateurs peuvent espérer atteindre à différents endroits de la zone de couverture dans des conditions réalistes. Cette valeur maximale résulte de mesures effectuées sur l'ensemble du territoire national et pourrait varier en fonction du plan tarifaire compatible sélectionné, des performances du terminal et de votre localisation pendant l'utilisation du service. La 5G étant en cours de déploiement, l'estimation de la vitesse est basée sur des données limitées.

<sup>(1)</sup>Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p.36)

\*\*\* La "vitesse maximale optimale" est la vitesse maximale pouvant être atteinte dans des conditions optimales et peut varier en fonction du plan tarifaire compatible sélectionné, des performances de l'appareil et de votre localisation pendant l'utilisation du service.

Si malgré une utilisation normale, la qualité du service Internet présente un écart significatif permanent ou récurrent par rapport à la vitesse maximum estimée, une réclamation peut être introduite par le consommateur auprès du Service Clientèle.

## Prix

- **Abonnement mensuel (TVA comprise) :**

Mobile Essential	Mobile Easy	Mobile Maxi	Mobile Unlimited
€ 16,99	€ 19,99	€ 29,99	€ 49,99

- **Tarifs liés à la consommation hors forfait (National/UE) :** €0,30/min, € 0,12/MB, € 0,50/MMS
- **Tarifs roaming hors UE et internationaux :** [Tarifs roaming et internationaux](#)
- **Options compatibles:** [Options Mobiles](#)

**Option offre conjointe (prix en € TVA comprise) incluant outre l'abonnement mobile :**

- **un équipement : smartphone** au choix parmi les modèles actuellement disponibles en offre conjointe (voir [Les meilleurs smartphones | Proximus](#)): coût unique d'acquisition, payable à la conclusion du contrat et variable selon le modèle de smartphone et selon l'option obligatoire (Special Deal ou DataPhone)
- **une option obligatoire** selon compatibilité avec l'abonnement mobile et le modèle de smartphone concernés :
  - Special Deal : réduction du coût unique d'acquisition du smartphone (€/mois)
  - Data Phone : volume data mobile supplémentaire (Belgique et UE)
    - DataPhone 500 MB à € 5/mois
    - DataPhone 1 GB à € 10/mois
    - DataPhone 1,5 GB à € 15/mois
    - DataPhone 2 GB à € 20/mois
    - DataPhone 2,5 GB à € 25/mois
    - DataPhone 3,5 GB à € 35/mois
- **un tableau d'amortissement** qui reprend la valeur résiduelle de l'équipement jusqu'à l'expiration du contrat est joint au contrat.

<sup>(1)</sup> Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p.36)

## Durée, renouvellement et résiliation

### Sans offre conjointe

Durée indéterminée. Résiliation par écrit, à tout moment et sans frais.

### Avec offre conjointe

- Durée indéterminée pour l'abonnement au service.
- Durée déterminée de 24 mois pour tout équipement faisant partie d'une offre conjointe et pour l'option Special Deal ou DataPhone
- Résiliation par écrit, à tout moment en payant uniquement la valeur résiduelle de l'équipement faisant partie de l'offre conjointe et ce, quelle que soit la cause de la résiliation, conformément au tableau d'amortissement.

## Caractéristiques à l'intention des utilisateurs finaux handicapés

Informations détaillées sur les solutions adaptées : [www.proximus.be/handicap](http://www.proximus.be/handicap)

### Autres informations utiles

Prix et description sous réserve d'erreurs, de promotions éventuellement applicables et de modifications ultérieures. Seuls les prix en vigueur au moment de la souscription au service, produit ou à l'option ont valeur contractuelle.

En soumettant sa commande, le client accepte les conditions générales et particulières ainsi que les autres informations précontractuelles disponibles via [www.proximus.be/mentionslegales](http://www.proximus.be/mentionslegales).

<sup>(1)</sup> Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p.36)